

Initiative « Poste pour tous »

Argumentaire

Edition du 7 juillet 2004

Comité « Poste pour tous », case postale 370, 3027 Berne

Table des matières

1. Pourquoi notre initiative est utile à l'ensemble de la population	p. 3
2. La clientèle comme le personnel profitent d'une Poste pour tous	p. 3
3. Pour fonctionner, l'économie a besoin d'une infrastructure intacte et d'un réseau d'offices de poste couvrant tout le territoire	p. 3
4. La Poste fait partie des quartiers et des agglomérations	p. 4
5. Poste pour tous – pour un service public fort et utile à toute la collectivité	p. 4
6. La libéralisation est synonyme de coûts	p. 4
7. La Poste offre des places de travail et d'apprentissage	p. 5
8. Le service à domicile ne remplace pas l'office de poste	p. 5
9. Associer les communes aux décisions !	p. 6
10. Une initiative eurocompatible	p. 6
11. Disons oui à l'initiative pour nos facteurs, nos cars postaux, nos postes et nos boîtes aux lettres jaunes, symboles de notre quotidien	p. 6
12. Le soutien des régions périphériques	p. 6
13. Le PRD et le PDC feront pencher la balance	p. 7

1. Pourquoi notre initiative est utile à l'ensemble de la population

L'initiative comprend quatre parties et a pour objectif :

- ② la garantie d'une **fourniture** de prestations postales correspondant aux besoins de la population et de l'économie ;
- ② le maintien d'un **réseau d'offices de poste sur l'ensemble du territoire**, de Pedrinata (TI) à Barga (SH) et de Chancy (GE) à Müstair (GR) ;
- ② le **droit pour les communes, ancré dans une loi ou une ordonnance, de participer aux décisions** concernant le réseau des offices de poste ;
- ② une **indemnisation**, par la Confédération, dans l'hypothèse où le financement du service universel n'est pas assuré grâce aux recettes et aux taxes.

2. La clientèle comme le personnel profitent d'une Poste pour tous

La clientèle attend de la Poste qu'elle ouvre suffisamment de guichets à des heures favorables, desservis par un personnel compétent et aimable et qu'elle offre des prestations complètes et avantageuses. Pour sa part, le personnel a droit à des conditions de travail acceptables et une entreprise avec un avenir crédible. L'initiative « Poste pour tous » permet de remplir toutes ces exigences.

3. Pour fonctionner, l'économie a besoin d'une infrastructure intacte et d'un réseau d'offices de poste couvrant tout le territoire

303000 petites et moyennes entreprises (PME) constituent la colonne vertébrale de l'économie suisse. Ces PME occupent deux tiers des travailleurs de ce pays, 270000 d'entre elles occupant moins de 10 personnes. Elles se répartissent sur toute la superficie du territoire et leur sort dépend de bons services publics : routes, chemins de fer et bus, électricité, eau et services postaux. Un réseau d'offices de poste sur tout le territoire est une condition indispensable pour que les petites et moyennes entreprises soient florissantes. Quand un village perd sa poste, elle perd tout attrait pour les PME ; les places de travail sont menacées. En acceptant l'initiative « Poste pour tous », nous sauvons l'attrait que peuvent exercer les communes.

Un réseau d'offices de poste étoffé représente un élément de la promotion économique. La politique régionale et la promotion de l'économie ne passent pas seulement par les impôts, mais aussi par une infrastructure postale intacte. Le réseau des offices de poste en fait partie.

La fourniture de prestations postales par des opérateurs privés peut se révéler rentable dans les grandes villes, mais pas dans les agglomérations, ni dans les villages à la campagne et en montagne, qui ne doivent pas se transformer en musées. **La Poste est une partie importante de notre vie nationale. Elle assure la cohésion entre les différentes cultures. La Poste, symbole de la qualité suisse, correspond à notre volonté de cohésion nationale.**

La fourniture de prestations postales à l'ensemble de la population et de l'économie, dans un pays où la densité de l'habitat est très variable, a certes son prix. Mais il est indispensable de l'assumer. Une dégradation de la fourniture des prestations coûterait très cher. Une fois démantelée, une infrastructure ne peut plus guère être remise en place.

4. La Poste fait partie des quartiers et des agglomérations

Que peut apporter une ouverture prolongée des offices de poste dans les villes, si la poste du coin ferme définitivement ses portes ? Absolument rien pour les habitants des agglomérations et des quartiers ! Grâce à l'initiative « Poste pour tous », on sauvera les offices de poste dans de nombreux quartiers et de nombreuses communes. De 2001 à 2003, on a déjà fermé près de 1000 offices de poste dans notre pays. Une lourde menace pèse sur de nombreux autres.

5. Poste pour tous – pour un service public fort et utile à toute la collectivité

Si l'initiative est intitulée « Poste pour tous », ce n'est pas un hasard. La Poste est en effet un élément essentiel du service public, des prestations de services fournies par l'Etat, au profit de l'ensemble de la collectivité. Autres éléments importants du service public :

- ② Infrastructure et offre de qualité dans le domaine des transports publics ;
- ② Offre de formation, à tous les niveaux ;
- ② Approvisionnement en énergie ;
- ② Voies de circulation pour les transports privés (motorisés et non motorisés) ;
- ② Hôpitaux et offre générale dans le domaine de la santé ;
- ② Services sociaux, institutions d'accueil pour personnes âgées et de soins ;
- ② Approvisionnement en eau ;
- ② Police, justice, armée et protection de la population ;
- ② Locaux avantageux pour les pouvoirs publics ;
- ② Prestations communales pour l'ordre et la propreté ;
- ② Fourniture de prestations de télécommunication.

Un Etat offrant des services publics de haute qualité est un Etat qui dispose d'une économie publique saine et qui œuvre pour le bien-être de tous.

La libéralisation du marché postal menace gravement un accès général aux prestations postales. C'est la raison pour laquelle notre initiative « Poste pour tous » est indispensable. Grâce à une acceptation massive de notre texte, nous garantissons, au niveau de la Constitution fédérale, que la Suisse continuera à disposer d'un réseau d'offices de poste couvrant la totalité du territoire. La chose est importante pour l'industrie et l'artisanat ainsi que pour tous nos semblables dont la mobilité est réduite : personnes âgées ou handicapées, mères et pères d'enfants en bas âge.

6. La libéralisation est synonyme de coûts

L'initiative « Poste pour tous » n'occasionne aucun coût, tant que la Poste assume seule, comme aujourd'hui, ceux qu'occasionne son réseau d'offices de poste. Elle ne pourra continuer à le faire que si le parlement ne prend pas de décision compromettant l'existence de l'entreprise, en accélérant la libéralisation. C'est seulement dans ce cas que la Confédération pourrait être appelée à garantir le déficit. Mais seulement dans ce cas !

Si le secteur postal n'est pas davantage libéralisé, l'initiative n'occasionnera aucun coût. La garantie de la Confédération pour la sauvegarde du réseau des offices de poste n'est destinée qu'à une situation de détresse.

7. La Poste offre des places de travail et d'apprentissage

La Poste occupe actuellement quelque 54000 hommes et femmes et forme plus de 1400 apprenties et apprentis. Elle est ainsi le deuxième employeur du pays et offre des perspectives d'avenir à de nombreux jeunes à la fin de leur scolarité. L'élargissement de la libéralisation exerce une lourde menace sur les places de travail et d'apprentissage. La seule réorganisation des centres courrier (REMA) menace gravement 2500 places de travail, surtout dans les régions périphériques.

Seule une petite partie de ces suppressions de places pourra être compensée par la création de places chez les opérateurs postaux privés, mais à des conditions infiniment plus défavorables :

- ② salaires plus bas
- ② durée du travail prolongée
- ② absence de conventions collectives de travail.

Nous ne voulons pas que la concurrence se joue sur le dos du personnel ! Les kiosques ne peuvent pas constituer des alternatives aux offices de poste. Avec l'acceptation de l'initiative « Poste pour tous », nous pouvons faire échec à cette évolution. Des salaires honnêtes et, pour les jeunes, des places attrayantes : l'économie du pays en profite largement.

8. Le service à domicile ne remplace pas l'office de poste

Pour les consommatrices et les consommateurs, il peut être intéressant de pouvoir disposer de prestations postales dans un commerce ou un kiosque. Mais qu'en est-il de la protection des données pour les lettres inscrites ? Qu'en est-il des prestations financières ? Et comment peut-on être sûr que le magasin et ainsi la poste ne fermera pas soudain ses portes ? **La Poste ne peut pas être remplacée par des opérateurs privés.**

Seuls peuvent être satisfaits du service à domicile les gens que l'on peut trouver à leur domicile pratiquement toute la journée. Tous les autres doivent pouvoir continuer à compter sur un véritable office de poste.

Le service à domicile a un autre inconvénient dans le sens où il n'offre de loin pas toutes les prestations. En fait, le service à domicile comme alternative à l'office de poste équivaut à une dégradation du service public.

Le service à domicile ne peut être qu'une prestation complémentaire de la Poste, et seulement dans des conditions régionales extraordinaires. Le service à domicile n'est en aucun cas une alternative à l'office de poste.

9. Associer les communes aux décisions!

Un oui à l'initiative « Poste pour tous » donne aux communes un droit de participation : elles doivent en effet être associées aux décisions concernant la fermeture d'offices de poste, droit qui **correspond à une véritable tradition dans notre pays**. La prospérité d'une commune ne doit pas être mise en cause par une décision prise par la direction générale à Berne. Les autorités communales connaissent leurs besoins et sont à même de dire où il faut un office de poste et où il n'en faut pas. La participation des communes aux décisions signifie aussi que le peuple a son mot à dire. Ce qui doit être le cas dans une véritable démocratie !

Le médiateur récemment installé n'a malheureusement aucun pouvoir de décision. La direction de la Poste, comme autrefois, peut sceller d'un trait de plume le destin d'un office de poste, au mépris de ce qu'en pense la population. Pour les cantons du Jura et des Grisons, c'est la disparition de 60% de leurs offices de poste.

Nous devons protéger nos droits démocratiques contre une libéralisation globalisée, donc adopter l'initiative « Poste pour tous ».

10. Une initiative eurocompatible

Dans sa directive sur le marché postal, l'Union européenne prévoit expressément la possibilité d'un financement d'entreprises fournissant des prestations de service public par les pouvoirs publics. L'initiative « Poste pour tous » pourrait donc aussi être réalisée sur un marché postal libéralisé. De plus, la libéralisation de la poste, dans l'Union européenne, se trouve en quelque sorte dans une phase de réflexion et d'expérimentation. On n'a jamais réussi à réaliser un équilibre entre la libre concurrence et le service public, dans aucun pays.

11. Disons oui à l'initiative pour nos facteurs, nos cars postaux, nos postes et nos boîtes aux lettres jaunes, symboles de notre quotidien

La raison précise pour laquelle plusieurs opérateurs doivent distribuer le courrier nous échappe. Mais une chose est prévisible : les grands centres, où l'opération est rentable, seront pris d'assaut par les opérateurs privés et notre bonne vieille Poste n'aura plus que les régions périphériques. Les privés écrèment le marché, la Poste n'a plus que les miettes.

12. Le soutien des régions périphériques

L'initiative « Poste pour tous » n'est pas seulement soutenue par les membres socialistes et verts du parlement. Elle l'est aussi par d'éminents politiciens bourgeois :

- ② Conseillères et conseillers nationaux : Ruedi Aeschbacher, PEP, ZH ; Maurice Chevrier, PDC, VS ; Jean-Michel Cina, PDC, VS ; Christophe Darbellay, PDC, VS ; Walter Donzé, PEP, BE ; John Dupraz, PRD, GE ; Oskar Freysinger, UDC, VS ; Brigitta Gadiant, UDC, GR ; Jean-René Germanier, PRD, VS ; Hansjörg Hassler, UDC, GR ; Bernhard Hess, DS, BE ; Pierre Kohler, PDC, JU ; Thérèse Meyer, PDC, FR ; Fritz-Abraham Oehrli, UDC, BE ; Yvan Perrin, UDC, NE ; Meinrado Robbiani, PDC, TI ; Heiner Studer, PEP, AG ; Rosmarie Zapfl, PDC, ZH.
- ② Conseillère et conseillers aux Etats : Madeleine Amgwerd, PDC, JU ; Simon Epiney, PDC, VS ; Filippo Lombardi, PDC, TI ; Urs Schwaller, PDC, FR ; év. Theo Maissen, PDC, GR.

13. Le PRD et le PDC feront pencher la balance

Dans sa prise de position sur le service public, le PRD écrit, le 13 avril 2002, au sujet de la Poste :

- ② « La poste a besoin d'une liberté d'entreprendre suffisante (forme des prestations de service, nouveaux champs d'activité, activités à l'étranger) afin de pouvoir continuer à répondre aux exigences du service public. **Il y a lieu de garantir la desserte nationale des services de base.**
- ② La concurrence doit être admise dans les domaines susceptibles d'être soumis aux lois du marché. En raison des possibilités d'alliances stratégiques, il n'est plus nécessaire que dans ces domaines (par exemple PostFinance), l'état soit à 100% propriétaire.
- ② **Les coûts non couverts des services publics doivent être indemnisés par les pouvoirs publics.**

Dans sa prise de position sur le service public, le PDC écrit, le 11 juillet 2001, au sujet de la Poste :

- ② La Poste doit « garantir un service universel basé sur la compétitivité et la meilleure rentabilité possible, **si nécessaire en s'appuyant sur une indemnisation des prestations commandées** – répondant à un mandat de prestations.
- ② **La Poste fournit un service public sur l'ensemble du territoire ; elle applique les mêmes conditions et les mêmes prix pour des prestations identiques.**
- ② La Poste doit offrir des emplois et des places de formation attrayantes.
- ② PostFinance ne doit pas être étendu aux opérations actives ; il faut développer le secteur du trafic des paiements et viser à une collaboration avec des partenaires.

L'initiative « Poste pour tous » ne s'exprime ni sur la liberté d'entreprendre, ni sur la question de la banque postale ou de la propriété de l'état. Mais elle exige la fourniture de prestations postales sur tout le territoire, et au besoin le financement de ces dernières par les pouvoirs publics. Le PRD et le PDC veulent la même chose. Un oui à l'initiative « Poste pour tous » s'impose !